



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC BRETAGNE

Rennes, le 07 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

TRAVAUX D'AMENAGEMENT, CHEMIN DE MONTAUBAN A CARNAC

En 2014, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne a instruit une demande de permis de construire pour un projet de supermarché, Chemin de Montauban à Carnac, déposée par une entreprise privée sur une emprise de 13 800 m². Le projet se situant à proximité d'une fouille d'archéologie préventive menée en 2009 qui a mis au jour des vestiges néolithiques, la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable a été prescrite.

Cette opération de diagnostic, réalisée par l'INRAP (l'institut national de recherches archéologiques préventives) en mars 2015, a consisté à creuser 8 tranchées de 3 mètres de large, sur un terrain partiellement encombré de déblais, de déchets divers et de bosquets. Aucun vestige archéologique n'a alors été découvert.

Il est en revanche apparu que deux anciennes clôtures dissimulées dans les taillis étaient construites à partir de blocs dressés, reliés par des murets de pierre sèche.

Il n'a alors pas été possible de définir précisément la nature de ces découvertes :

- Dans l'une des clôtures, les blocs avaient manifestement été déplacés pour construire le muret. Il ne s'agit donc pas d'une file de menhirs en place historiquement.
- L'autre ensemble était plus complexe d'interprétation. Les blocs de 0,50 à 1mètre de haut étaient implantés plus profondément dans la terre. Quatre d'entre-eux présentaient les marques d'une usure en position dressée depuis très longtemps.

Après un avis favorable de la commission interrégionale de l'archéologie, la DRAC Bretagne a prescrit en juillet 2015 une fouille sur 2000 m², à l'emplacement de ces deux files de blocs. Le reste du terrain (environ 11 000 m²) n'a pas justifié une prescription de fouilles. Aucune suite n'a été donnée par le maître d'ouvrage à cette prescription puisque le permis de construire pour le supermarché a finalement été refusé pour des raisons non liées à l'archéologie.

La Ville a été saisie par le même propriétaire d'une nouvelle demande de permis de construire en 2022. Sur cette demande, l'architecte des bâtiments de France a rendu un avis favorable.

Le plan local d'urbanisme de la commune prévoit que la zone du projet est une zone d'activité. Le terrain n'est par ailleurs pas répertorié parmi les zones de présomption archéologique, c'est à dire les zones qui justifient un avis du service régional d'archéologie.

Du fait du caractère encore incertain et dans tous les cas non majeur des vestiges tels que révélés par le diagnostic, l'atteinte à un site ayant une valeur archéologique n'est pas établie.

Contact presse

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

communication-drac.bretagne@culture.gouv.fr

Tél : 02.99.29.67.14/ 06.09.77.83.87